



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY

LE BOCCAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Procuration : 0

Présents : 11

DATE DE CONVOCATION

30/04/2025

DATE D'AFFICHAGE

09/05/2025

Etaients présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,

TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière

LAINÉ Michèle, Maire déléguée du Mesnil Drey

PIETTE Pascale, SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,

BIDOT Hélène, MOULIN Jacky, ANELLI Franck, BENSET Jocelyne, DURAND Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent(s) excusés : M. Jacky MOULIN

Absent(s) : Mme Stéphanie LE CORFEC, M. Franck ANELLI et M. Alexandre DURAND.

Secrétaire de séance : M. Georges BELIN

2025.05.42 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9AVRIL 2025

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 09 avril 2025 a été transmis aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'approuver le compte rendu de la séance du 9 avril 2025 sans observations**

2025.05.43 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS MODIFIES DU SDEM50

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;

- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et procédé au vote, les membres du conseil municipal :

- **10 voix pour**
- **1 abstention (Mme Pascale PIETTE)**

Décident :

- **D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)**

2025.05.44 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la rénovation du réseau de l'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 33 200,00 € (hors taxe).

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de FOLLIGNY s'élève à environ 20 447,00 € (hors taxe).

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et procédé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décident la réalisation de l'aménagement du réseau d'éclairage public,**
- **Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 4^{ème} trimestre 2025.**
- **Acceptent une participation de la commune de 20 447 €,**
- **S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- **S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,**
- **Donnent pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

2025.05.45 - PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Madame le Maire fait par au conseil municipal du courrier reçu du Conseil Départemental de la Manche sollicitant la participation de la commune pour le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le Fonds d'Aide aux jeunes a pour objectif de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources. Le FAJ répond à de nombreuses problématiques des jeunes les plus en difficulté et contribue à lever les freins à la recherche d'emploi.

En 2024, 1023 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'une aide individuelle ou d'actions collectives. A titre indicatif, la contribution peut être calculée selon la base suivante : 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal :

- **9 voix pour**
- **2 abstentions (Mme Pascale PIETTE et M. Antoine MARIE-AMIOT)**

Décident :

- **De verser une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes dont le taux correspond à 0.23 € par habitants pour l'année 2025.**

2025.05.46 - PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Madame le Maire fait par au conseil municipal du courrier reçu du Conseil Départemental de la Manche sollicitant la participation de la commune pour le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement. Ces mesures sont complémentaires aux actions menées par les centres communaux d'action sociale, les centres médico-sociaux, les partenaires institutionnels et associatifs.

En 2024, 835 ménages ont ainsi pu être relogés grâce au FSL dans la manche. 1284 ménages ont quant à eux été aidés pour le paiement de leur loyer ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau. A titre indicatif, la contribution peut être calculé selon la base suivante : 0.60 € par habitant.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal :

- **1 voix pour (M. Georges BELIN)**
- **9 voix contre**
- **1 abstention (Mme Florence GOUJAT)**

Décident :

- **De ne pas participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

2025.05.47 – DECISION COMPLEMENTAIRE - VENTE DE L'ANCIEN BAR

VU la délibération n°2025-03-10 du conseil municipal en date du 5 mars 2025 autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de l'ancien bar,

VU l'empêchement de Mme le Maire, la délégation de la signature de l'acte est transférée à Madame Stéphanie TIROT (2^{ème} adjoint).

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame Stéphanie TIROT (2^{ème} Adjoint) à signer l'acte et tous les documents relatifs à ce dossier**

2025.05.48 – DECISION COMPLEMENTAIRE - VENTE DU LOGEMENT DE LA BESLIERE

VU la délibération n°2025-04-36 du conseil municipal en date du 9 avril 2025 autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente du logement de LA BESLIERE,

VU l'empêchement de Mme le Maire, la délégation de la signature de l'acte est transférée à Madame Sylvie TETREL (Maire délégué), Monsieur David Bonjour (1^{er} Adjoint), Madame Stéphanie Tirot (2^{ème} adjoint) et Monsieur Georges Belin (3^{ème} Adjoint).

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame Sylvie TETREL (Maire délégué), Monsieur David Bonjour (1^{er} Adjoint), Madame Stéphanie Tirot (2^{ème} adjoint) et Monsieur Georges Belin (3^{ème} Adjoint) à signer l'acte et tous les documents relatifs à ce dossier**

AVIS PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Madame le Maire fait par au conseil municipal du courrier reçu de Granville Terre et Mer concernant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)**
- **Autorise Mme le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**

QUESTIONS DIVERSES

LE MESNIL DREY :

Néant

LA BESLIERE :

Devis pour le bornage du 3 route du manoir.

Montant de 1 700 € HT soit 2040 € TTC

REPAS DES ANCIENS :

Dimanche 05 octobre

Thème : Année DISCO

Traiteur : Benoît BONJOUR

GTM Escape Game

FLEURISSEMENT

GTM :

Mise en place d'un transport à la demande

SORTIES DE BAIN :

APE / Folklore

**LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal de Folligny
Mercredi 7 mai 2025 à 20h30**

N°	Objet	Décision
2025.05.42	Approbation du compte rendu de la réunion du 09 avril 2025	Favorable
2025.05.43	Approbation de la modification des statuts modifiés du SDEM50	Favorable
2025.05.44	Rénovation de l'éclairage public	Favorable
2025.05.45	Participation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Favorable
2025.05.46	Participation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	Défavorable
2025.05.47	Décision complémentaire - Vente de l'ancien bar	Favorable
2025.05.48	Décision complémentaire - Vente du logement de LA BESLIERE	Favorable

Le secrétaire de séance Georges BELIN	Le maire Florence GOUJAT
	

